

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 9 JANVIER 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente

La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente

La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent

Les sièges des conseillers aux numéros 3 et 6 sont vacants.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 12 décembre 2023 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 13 décembre 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 décembre 2023 (dépôt)
 - 5.2.5 Tarif pour déplacement selon les taux du Gouvernement du Canada (résolution)
 - 5.3 Avis de motion et dépôt de projets de règlement et adoption :
 - 5.3.1 Adoption du règlement 528-24 relatif à la rémunération des élus et abrogation du règlement 507-23 (résolution)
 - 5.4 Élections municipales partielles – Location d'un local (résolution)
 - 5.5 Préparation d'un nouveau site web – Recherche de photos (résolution)
 - 5.6 Renouvellement adhésion Association des Directeurs municipaux du Québec – 2024 (résolution)
 - 5.7 Contribution Journal Haut-Saint-François – 2024 (résolution)
 - 5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

- 5.8.1 CAUCA : formation du logiciel Alertes et notifications de masse pour une mise à niveau – 30-01-2024 : 31,17 \$ par participant (résolution)
- 5.8.2 Invitation à un atelier de concertation régionale sur la pérennisation des sentiers pédestres en Estrie – Dudswell 8-02-2024 (résolution)
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Entériner les bonus 2023 des pompiers selon le rapport d'évaluation (résolution)
 - 6.1.2 Date de rencontre avec les pompiers (résolution)
 - 6.1.3 Réparations du camion (génératrice et lumière(s)) (résolution)
- 7. Voirie
 - 7.1 Ajout de travaux de déneigement : prolongement de la rue Gordon et passage sécuritaire pour l'autobus scolaire entre les rues Argyle et Hope (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
 - 8.1 MRC HSF - Étude FRR4 - Lieux de dispositions des boues de fosses septiques (résolution)
 - 8.2 Service de collecte de la route 257
 - 8.2.1 Embauche d'un conducteur remplaçant (résolution)
 - 8.2.2 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)
 - 8.3 Journées d'écocentre mobile 2024 – Réservation de dates (résolution)
 - 8.4 Compost accessible (résolution)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1** Modification des règlements d'urbanisme – Mandat pour modification des usages de la zone M-3 (résolution)
- 10. Loisir et culture
 - 10.1 Remise des sommes prévues aux prévisions budgétaires 2024 aux organismes à but non lucratif
 - 10.1.1 L'Événement (résolution)
 - 10.1.2 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
 - 10.1.3 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)
 - 10.1.4 Cœur Villageois (résolution)
 - 10.1.5 Camp de Scotstown-Hampden (résolution)
 - 10.1.6 Bibliothèque municipale (résolution)
 - 10.2 Entretien de la piste de ski de fond – Annulation du premier appel d'offres (résolution)
 - 10.2.1 Modification des exigences pour l'entretien de la piste de ski de fond et nouvelle demande d'appel d'offres avec pointage transmise aux personnes concernées (résolution)
 - 10.3 Projet : shed – rencontre avec Madame Pomerleau du CLD du HSF (résolution)
 - 10.4 CSLE – Aide financière approuvée et achat de ski de fond (résolution)
 - 10.5 Activités pour souligner la Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril 2024 (résolution)

11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia
 - 11.1 _____
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____
12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance
13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-01-001

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 12 décembre 2023 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance du 12 décembre 2023 par courrier électronique au cours du mois de décembre et redistribué avec les documents de l'atelier qui a eu lieu le 8 janvier dernier ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-002

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance du 12 décembre 2023 sont adoptés tels que remis.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Madame Cathy Roy, conseillère, explique que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown tiendra une réunion aux cours des prochains et les

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

préparatifs de l'activité Plaisirs d'hiver qui doit avoir lieu au cours du mois de février prochain sont amorcés.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, indique que le dossier de la modernisation de la collecte sélective au niveau de la MRC du Haut-Saint-François est en démarche et qu'il participera à une rencontre dans les prochaines semaines.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 12 décembre 2023 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-01-003

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 3 670,88 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Polard, Monique	Remb. Cartes cadeaux Visa employés	30,69 \$
Polard, Monique	Remb. Cartes cadeaux Visa employés	153,46 \$
Beauregard Environnement	Travaux 2023-11-23 - nettoyage 4 stations pompage	3 486,73 \$
	TOTAL :	3 670,88 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de décembre 2023 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Désilets, Marc-Olivier	Déplacements- Novembre- Décembre 2023	81,60 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien patinoire - Sem. 2023-12-09	450,00 \$
GLS (Dicom Express)	Rue Osborne : transport pièces	109,74 \$
Association Coop. Agr. La Patrie	HV : déglaçant économique 10kg	20,09 \$
Lauzon Patrick	Bottes de travail	200,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-12 – Carburant	256,93 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-13 – Carburant	352,24 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-14 – Carburant	188,91 \$
Cons. Les frères Morin	Hôtel de Ville : porte entrée princ.	7 473,38 \$
T.G.C. Inc.	TECQ - Rue de Ditton Déc. no. 8	121 087,34 \$
Ressorts Robert	LSHLC : Urée et araignée (camion)	672,00 \$
Urbatek	Nov 2023 - Inspection bâtiment	1 007,91 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

	et en environnement	
Aquatech	Dec 2023 – Expl. réseaux mun.	4 886,23 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-19 – Carburant	163,21 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-19 – Carburant	382,92 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	252,15 \$
Polard, Monique	Remb. Cartes cadeaux Visa employés	30,69 \$
Polard, Monique	Remb. Cartes cadeaux Visa employés	153,46 \$
Visa Desjardins	Achat cartes Noël	14,62 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	1 837,67 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien Patinoire - Sem 2023-12-16	450,00 \$
Beauregard Environ.	Nettoyage 4 stations pompage	3 486,73 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-20 – Carburant	321,46 \$
Cain Lamarre	Frais juridiques	648,90 \$
Garage JB Laroche Inc.	Ser. incendie - Camion autop. : filtre, huile, cy	1 874,40 \$
Garage JB Laroche Inc.	Ser. incendie - Camion autopompe : Test pompe	396,66 \$
Garage JB Laroche Inc.	Ser. incendie - Camion autopompe inspection pré-test	334,44 \$
Garage JB Laroche Inc.	Ser. incendie - Camion autopompe vér_syst_mousse	281,69 \$
Garage JB Laroche Inc.	Service incendie - Camion autopompe vér_pompe portative	351,75 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien Patinoire - Sem 2023-12-23	450,00 \$
Hydro Québec	Poste chlore	1 597,52 \$
Hydro Québec	11 rue du Parc - Bloc sanitaire	159,05 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 157 Victoria Ouest	54,33 \$
Hydro Québec	24 rue Hope - Chalet loisirs	273,83 \$
Hydro Québec	Poste pomp. principal - 2 Victoria Est	807,28 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 5 rue des Peupliers	37,54 \$
Hydro Québec	Station épuration - 163 Victoria Est	966,42 \$
Hydro Québec	Poste pompage - 64 ch. Victoria Est	39,93 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-21 – Carburant	232,88 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-26 – Carburant	284,09 \$
Visa Desjardins	LSHLC - 2023-12-27 – Carburant	279,83 \$
Aquatech	Travaux hors contrat-Fuite : 195 Coleman	855,72 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	3 392,34 \$
Etienne Richard Moisan	Entretien Patinoire - Sem 2023-12-30	450,00 \$
Dubé, Diane	HV : Frais concierge : décembre 2023	281,25 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau potable	391,50 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	274,22 \$
Fonds D'Inf. territoire	Frais avis de mutation	12,30 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2023-12-28	354,32 \$
Camion GloboCam	LSHC - Véhicule de courtoisie	51,74 \$
Estrie Inc.	lors réparation	
Camion GloboCam	Remb. Dépôt appel d'offres 2022 - Camion Western Star	47 000,00 \$
Valoris / Régie Interm.	Crédit - Site enfouis. et redevances	(1 301,34 \$)
Revenu Canada	Remises employeur – Décembre	2 344,76 \$
Revenu Québec	Remises employeur – Décembre	5 647,46 \$
Hydro Québec	Parc	63,30 \$
Hydro Québec	Éclairage public	654,97 \$
Central Maine & Quebec Railway/Canadian Pacific	Droit de passage pour réseaux mun.	921,12 \$
Visa Desjardins	LSHLC : carburant 2024-01-02	346,52 \$
BELL Canada	Bureau municipal - 2 ligne	105,17 \$
BELL Canada	Garage et caserne	108,97 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

BELL Canada	Poste chlore	96,53 \$
BELL Canada	Station épuration	96,53 \$
FQM Assurances	Assurances municipales 2024	42 188,45 \$
FQM Assurances	Assurances accident pompiers 2024	626,75 \$
Caractere Gras Inc.	Renouvellement domaine et hébergement site web	344,93 \$
Communication Plus	Serv, incen. - Temps d'antenne - communication radio	1 126,76 \$
Infotech	Papeterie : comptes taxes et env.	482,90 \$
Infotech	Frais transport papeterie	31,79 \$
Régie de récup. l'Estrie	Centre de tri - 1er versement	931,00 \$
Cloutier, Rémi	Déneigement 2023-2024 : rues_chemin accès - 2/5	6 093,68 \$
Solutions Supérieurs	Poste chlore : javel	687,09 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Frais poste	3,67 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Frais poste	5,10 \$
Polard, Monique	Lait pour réunion - Dépanneur Victoria	1,73 \$
Polard, Monique	Lait pour réunion - Marché Désilets	1,60 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Frais poste	54,74 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 2024-01-04	371,52 \$
Visa Desjardins	LSHLC - Carburant - 2024-01-08	181,14 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation portable personnel – Janvier 2024	
Salaire	D u 2023-12-01 au 2023-12-31	25 482,51 \$
	Total :	293 737,56 \$

2024-01-004

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-01-005

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de janvier 2024 à la somme de 31 200 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Décembre
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	225,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	325,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total	2 025,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	0,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total	4 250,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total	5 950,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	500,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total	16 450,00 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total	- \$	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total	2 200,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	31 200,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 décembre 2023 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 31 décembre 2023 a été remis aux membres du conseil avec les documents pour l'atelier tenu le 8 janvier dernier de façon électronique.

5.3 Avis de motion et dépôt de projets de règlement et adoption

5.3.1 Adoption du règlement 528-24 relatif à la rémunération des élus et abrogation du règlement 507-23 (résolution)

VILLE DE SCOTSTOWN
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 528-24
ET ABROGE LE RÈGLEMENT 507-23**

RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

RÈGLEMENT # 528-24

ATTENDU l'adoption du règlement 507-23 le 10 janvier 2023;

ATTENDU que le projet de règlement 508-24 a été discuté et que les termes dudit règlement ont été remis aux membres du conseil lors de l'atelier du 28 novembre 2022;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 12 décembre 2023 et qu'une copie a été remise à chacune des membres du conseil dans le délai exigé par la loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été donné par la directrice générale et que celui-ci a été affiché au tableau d'affichage sur le chemin Victoria Ouest et diffusé sur le site web ainsi que dans l'Info-Scotstown, édition de décembre 2023, volume 12, numéro 2, résumant le contenu du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

2024-01-006

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

ARTICLE 1

Le préambule du règlement fait partie intégrante du règlement 528-24.

ARTICLE 2

Le règlement 507-23 est abrogé par ce règlement.

ARTICLE 3

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le Traitement des élus municipaux;

La rémunération de base est versée pour la responsabilité politique (et le travail inhérent) que le maire et les conseillers ont accepté d'exercer en étant élus.

Ce travail de base comprend normalement la participation à la séance ordinaire mensuelle du conseil, de même qu'à un (1) atelier préparatoire à cette séance ordinaire du conseil en plus des séances extraordinaires exigées par les lois en vigueur ou sur demande.

Ce travail de base comprend également les nombreuses communications et discussions que le maire et les conseillers ont entre eux et avec la direction générale dans le cadre de leurs fonctions, que ce soit par courriel, par téléphone ou même sur place, à l'Hôtel de Ville.

La participation à ces deux rencontres, de même qu'à toutes les communications inhérentes au travail du conseil est tenue pour acquise de la part de tous; et on présumera que les absents avaient une raison suffisante quand ils s'absentent, sans qu'ils aient besoin de la justifier (prévenir à l'avance de son absence sera évidemment toujours apprécié).

ARTICLE 4

Le présent règlement sera rétroactif au 1^{er} janvier 2024, selon la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 5

La rémunération annuelle de base du maire est fixée à 7 168,70 \$ pour l'année 2024.

ARTICLE 6

La rémunération annuelle de base de chacun des 6 conseillers est fixée à 2 389,92 \$ pour l'année 2024.

ARTICLE 7

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de Maire est fixée à 3 584,35 \$ pour l'année 2024.

ARTICLE 8

L'allocation annuelle de base d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de conseiller est fixée à 1 194,96 \$ pour l'année 2024.

ARTICLE 9

Étant donné que la rémunération actuelle du maire et des conseillers est vraiment minimale compte tenu de la charge réelle de travail, le travail additionnel du maire et des conseillers est partiellement compensé, *de manière égalitaire pour tous les élus*, par une rémunération « à la pièce » en fonction des réunions additionnelles auxquelles un élu participe à la demande ou avec l'approbation du conseil. La rémunération « à la pièce » est fixée à 60 \$ pour l'année 2024, répartis pour la rémunération de 40 \$ et l'allocation de dépense au montant de 20 \$ non imposable par le gouvernement provincial, comme le revenu de base du maire et des conseillers.

Il est clairement convenu que cette politique n'a pas pour but d'augmenter la rémunération des élus, mais bien de compenser partiellement le temps additionnel considérable que plusieurs élus doivent consacrer à leur tâche et d'encourager les élus à se rendre disponibles pour les nombreuses tâches qui leur sont attribuées en plus de leur responsabilité de base.

Pour cette raison, les élus ne sont pas autorisés à cumuler deux rémunérations pour une même activité : par exemple, dans le cas d'une rencontre rémunérée par la MRC, ou lorsqu'un élu représente à la fois la municipalité et son employeur lors d'une même activité.

ARTICLE 9.1

Modalités d'application de cette politique de rémunération des rencontres additionnelles

- a. Les modalités suivantes sont formulées à *titre indicatif*, pour favoriser une compréhension uniforme de nos règles de rémunération et faciliter ainsi à la fois la tâche de réclamation des élus et celle d'approbation de la direction générale. *Les cas particuliers* seront tranchés par la direction générale qui pourra, au besoin, consulter le maire.
- b. La participation à des rencontres liées à leurs responsabilités d'élus *doit normalement avoir été soit demandée, soit approuvée à l'avance par le conseil municipal. Dans certains cas exceptionnels*, un élu pourra participer à une rencontre qui n'a pas été approuvée au préalable, mais il devra en demander l'approbation rétroactive dès l'atelier ou le conseil suivant. Dans le cas d'approbation rétroactive, la politique de rémunération additionnelle s'appliquera; dans le cas contraire, l'élu ne pourra pas toucher de rémunération additionnelle et devra assumer seul les dépenses encourues pour cette rencontre.
- c. Toute rencontre qui se déroule à *Scotstown et qui dure moins d'une heure* ne sera pas considérée comme une rencontre additionnelle.
- d. Toute rencontre qui se déroule à *l'extérieur de Scotstown* sera considérée comme une rencontre additionnelle, peu importe sa durée.
- e. Plusieurs rencontres qui se déroulent *au même endroit et durant une même demi-journée ou soirée* seront considérées comme une seule rencontre additionnelle.
- f. La *participation honorifique ou protocolaire d'un élu* à une activité organisée à Scotstown (comme la fête nationale, le Jour du Souvenir, Plaisir d'Hiver, etc.) ne sera pas considérée comme une rencontre additionnelle, même si l'élu doit y prononcer une courte allocution. Par contre, une telle participation honorifique ou protocolaire, autorisée par le conseil et se déroulant à l'extérieur de Scotstown, sera considérée comme une rencontre additionnelle.
- g. Une même rencontre, tenue au même endroit, et *qui déborde sur plus d'une demi-journée* sera considérée comme une rencontre d'une journée et sera rémunérée au montant de 80 \$ (au lieu de 40 \$) et l'allocation de dépense au montant de 40 \$ non imposable par le gouvernement provincial (au lieu de 20 \$).
- h. Cependant, *deux (ou trois) rencontres différentes qui se déroulent durant deux (ou trois) demi-journées différentes (AM, PM et soir)* sont considérées comme des rencontres différentes aux fins de la rémunération additionnelle, même si elles se déroulent à un même endroit.

ARTICLE 10

Lors de l'absence du maire pour une période de 30 jours et plus, il est statué ce qui suit :

- . Le maire pendant son absence recevra un traitement mensuel égal à celui d'un conseiller ainsi que l'allocation mensuelle de base égale à celui d'un conseiller;
- . Le conseiller agissant à titre de maire suppléant pendant une absence du maire recevra le traitement mensuel égal à celui du maire ainsi que l'allocation mensuelle de base du maire.

ARTICLE 11

Bonification pour compléter le mandat du terme

Annuellement une somme de cinq cents dollars (500 \$) pour chacun des membres du conseil sera versée dans un Fonds réservé.

À la fin du terme, si l'élu a effectué en entier son mandat, la somme lui étant dédiée lui sera versée en totalité.

Dans le cas de la nomination d'un nouveau membre du conseil par une élection partielle en court de mandat, la somme calculée selon les mois de mandat et recueillie, lui sera versé à la condition qu'il a complété le terme.

Dans le cas où un élu en cours de mandat change de poste à la suite d'une démission ou d'un décès d'un autre membre du conseil et que cet élu termine au complet le mandat, la somme complète lui sera versée pour avoir siégé au conseil municipal pendant les quatre (4) années consécutives du mandat.

À la suite d'une démission ou d'une décision de la Commission municipale du Québec pour une fin de mandat en cours de terme, la somme versée au Fonds pour l'élu démissionnaire sera versée au fonds général ou pour les frais de la tenue d'une élection partielle après l'adoption d'une résolution.

ARTICLE 12

Les rémunérations mentionnées aux articles 5, 6, 7, 8, 8.1, 9 et 10 de ce règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste dans l'augmentation des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par statistiques Canada, jusqu'à concurrence de 6%.

ARTICLE 13

Les rémunérations établies aux articles 5, 6, 7, 8, 8.1, 9 et 10 de ce règlement seront payées mensuellement durant la première semaine de chaque mois.

ARTICLE 14

Frais de déplacement

- a. La politique des frais de déplacement (kilométrage, repas, logement, etc.) ne s'applique normalement jamais pour les deux

rencontres incluses dans la rémunération de base (conseil mensuel et son atelier préparatoire).

- b. La politique des frais de déplacement s'applique chaque fois qu'une autre rencontre demandée ou autorisée par le conseil implique un déplacement à l'extérieur de Scotstown.

ARTICLE 15

Ce règlement abroge et remplace tout règlement antérieur à ce sujet.

ARTICLE 16

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et est rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Marc-Olivier Désilets,
Maire

Monique Polard,
Directrice générale

Projet discuté à l'atelier et remis aux membres du conseil : 28 novembre 2023

Avis de motion : 12 décembre 2023

Dépôt du projet : 12 décembre 2023

Avis public dans l'Info-Scotstown : 14 décembre 2023

Info-Scotstown : Décembre 2023, Volume 11, numéro 2

Adoption du règlement : 8 janvier 2024

Publication de l'avis public : 16 janvier 2024

Info-Scotstown : Janvier 2024, Volume 12, numéro 3

5.4 Élections municipales partielles – Location d'un local (résolution)

Considérant que des élections municipales partielles doivent être tenues au cours des prochaines semaines et qu'à la suite des mises en candidatures reçues un scrutin peut être tenu;

Considérant que pour les journées de votation doivent avoir lieu dans un local accessible aux personnes à mobilité réduite;

2024-01-007

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown loue un local accessible aux personnes à mobilité réduite auprès de Monsieur Andréas Zingg, propriétaire de l'ancienne église sur la rue de Ditton ou à la Commission scolaire des Hauts-Cantons un local à l'École Saint-Paul (le gymnase) pour la tenue des élections municipales partielles 2024;

Que la location vise les journées suivantes si nécessaire, le vote par anticipation le 25 février 2024 ainsi que la journée du scrutin le 3 mars 2024 si la tenue d'un scrutin est nécessaire.

Que cette demande vise le mobilier nécessaire (tables et chaises), un accès aux toilettes, une ligne téléphonique et internet.

La Ville de Scotstown avisera sa compagnie d'assurance responsabilité pour cette location.

ADOPTÉE

5.5 Préparation d'un nouveau site web – Recherche de photos (résolution)

Considérant que le conseil municipal a débuté le processus de procéder à une refonte de son site web et qu'il est intéressant d'inclure des photos;

2024-01-008

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'un appel aux citoyens et organismes municipaux soit fait par le site web actuel, et les différents moyens de communication de la ville pour une recherche de photos récentes de Scotstown par des paysages et diverses activités qui ont eu lieu au cours des dernières années.

ADOPTÉE

5.6 Renouvellement adhésion Association des Directeurs municipaux du Québec – 2024 (résolution)

2024-01-009

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville renouvelle l'adhésion à l'ADMQ, pour l'année 2024 pour la directrice générale au montant de 495 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 569,13 \$.

ADOPTÉE

5.7 Contribution Journal Haut-Saint-François – 2024 (résolution)

2024-01-010

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement au Journal Le Haut-St-François pour l'année 2024 au taux de 1,40 \$ par résident, soit un montant de 667,80 \$, selon les informations du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du décret de la population 2024 (477 résidents).

ADOPTÉE

5.8 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

5.8.1 CAUCA : formation du logiciel Alertes et notifications de masse pour une mise à niveau – 30-01-2024 : 31,17 \$ par participant (résolution)

2024-01-011

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation de Madame Monique Polard, Directrice générale, à participer à une formation dispensée par CAUCA pour le logiciel "Alertes et notifications" de mise à niveau. Cette formation complète aura lieu le 30 janvier prochain de 13 h 30 à 16 h en vidéoconférence. Les frais d'inscription au montant de 31,17 \$ par participant sont acceptés.

ADOPTÉE

5.8.2 Invitation à un atelier de concertation régionale sur la pérennisation des sentiers pédestres en Estrie – Dudswell 8-02-2024 (résolution)

Considérant l'invitation reçue pour participer à une rencontre du Mouvement de concertation régionale sur la pérennisation des sentiers pédestres en Estrie à Dudswell le 8 février prochain;

Considérant que cette démarche, financée par la mesure gouvernementale *Développement durable et action concertée*, est menée conjointement par Les Sentiers de l'Estrie et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et vise à produire une politique des sentiers pédestres, un outil de sensibilisation et d'engagement. Une dizaine de représentants des gestionnaires de sentiers des MRC, des organismes de l'environnement, du loisir et du tourisme se sont engagés afin d'en former le comité consultatif;

Considérant que les municipalités et les MRC à participer à la consultation, le mercredi 7 février OU le jeudi 8 février prochain, de 9 h à 11 h, en abordant, entre autres, les thèmes de l'aménagement du territoire et des responsabilités en lien avec l'encadrement de l'accès à la nature.

Considérant que la Ville de Scotstown est responsable de l'entretien de la piste cyclable du Parc Régional du Marécage des Scots de la MRC du Haut-St-François et que ce sentier est également comme sentier pédestre;

2024-01-012

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation de Madame Monique Polard, Directrice générale, à participer à la rencontre qui aura lieu à Dudswell le 8 février 2024.

Que les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur sur preuve.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Entériner les bonus 2023 des pompiers selon le rapport d'évaluation (résolution)

2024-01-013

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine la remise au cours du mois de décembre 2023 d'un bonus aux pompiers du Service incendie de la Ville de Scotstown pour l'année 2023 selon l'évaluation effectuée par Monsieur René Charron, Directeur incendie.

Ce bonus est calculé selon un rapport préparé par les officiers du service incendie en tenant compte des présences des pompiers aux entraînements, interventions, etc. ainsi que certaines appréciations de leur esprit d'équipe et autres.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite remercier les pompiers pour leur excellent travail.

ADOPTÉE

2024-01-014

6.1.2 Date de rencontre avec les pompiers (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une rencontre aura lieu le 12 janvier prochain entre Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire et les pompiers.

ADOPTÉE

2024-01-015

6.1.3 Réparations du camion (génératrice et lumière(s)) (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à Monsieur René Charron, Directeur incendie de faire les démarches pour la réparation de la génératrice du camion utilitaire du service incendie ainsi que des lumières.

Dans le cas où Monsieur Charron décide de faire les réparations lui-même, celles-ci devront être effectuées sur son temps de directeur incendie.

Dans le cas où les réparations devront être effectuées dans un garage indépendant, Monsieur Charron devra transmettre l'information au bureau municipal avec la date du rendez-vous.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Ajout de travaux de déneigement : prolongement de la rue Gordon et passage sécuritaire pour l'autobus scolaire entre les rues Argyle et Hope (résolution)

Considérant que le conseil municipal a agrandi le secteur devant être déneigé par le prolongement de la rue Gordon et le passage entre les rues Hope et Argyle pour le passage sécuritaire de l'autobus scolaire;

Considérant que le contrat d'entretien et déneigement des rues et chemins d'accès confié à Monsieur Rémi Cloutier pour l'hiver 2023-2024 est modifié pour les nouveaux secteurs indiqués préalablement;

Considérant qu'une demande a été faite auprès de Monsieur Cloutier pour connaître le coût pour les ajouts demandés et le montant reçu électroniquement;

2024-01-016

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une vérification soit faite avec Monsieur Cloutier afin de comparer le coût demandé comparativement au coût du kilomètre pour le contrat d'entretien et déneigement des rues et chemins d'accès déjà octroyé.

Les informations seront remises aux membres du conseil lors du prochain atelier pour décision finale.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **MRC HSF - Étude FRR4 - Lieux de dispositions des boues de fosses septiques (résolution)**

Considérant que la MRC du Haut-St-François veut mener une étude pour étudier la possibilité d'utiliser les bassins de traitement des eaux municipaux pour récupérer les boues de fosses septiques;

Considérant que dans le but de trouver un lieu de disposition plus proche pour les boues de fosses septiques, comme il était fait par le passé avec la municipalité de East Angus, l'étude va se pencher sur les intérêts économiques, les enjeux et les modifications qui doivent être apportées aux installations actuelles pour être conformes aux yeux du ministère de l'Environnement;

Considérant qu'advenant que ce projet soit possible, cela permettra d'arrêter d'envoyer les boues à Val-des-Sources et d'économiser sur le transport;

Considérant que la MRC veut connaître quelles municipalités seraient intéressées de voir leurs installations intégrées à l'étude et que cela n'engage à rien pour l'avenir et qu'il s'agit simplement d'évaluer la viabilité de ce projet et d'en ressortir les intérêts économiques;

Considérant que s'il s'avère que ce n'est pas intéressant, personne ne sera forcé d'aller de l'avant et qu'une fois que la MRC aura la liste des municipalités intéressées, celle-ci ira de l'avant avec le formulaire pour solliciter au FRR4 pour un soutien financier;

2024-01-017

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown fasse part à la MRC du Haut-Saint-François, qu'elle est intéressée à prendre part à l'étude pouvant trouver un lieu pour le traitement des boues des fosses septiques.

ADOPTÉE

8.2 **Service de collecte de la route 257**

8.2.1 **Embauche d'un conducteur remplaçant (résolution)**

Considérant que le Service de collecte de la route 257 veut procéder à l'embauche d'un chauffeur pour le remplacement occasionnel du conducteur permanent;

2024-01-018

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Robert Verret à titre de conducteur pour le Service de collecte de la route 257 pour des périodes occasionnelles de remplacement. Monsieur Verret accompagnera Monsieur Denis Gaudette, conducteur permanent, pour connaître les circuits des collectes et le maniement des contrôles du camion pour la levée des bacs ainsi que les lieux de transport.

Les termes de l'engagement seront validés et Monsieur Verret remplacera Monsieur Gaudette la semaine du 29 janvier prochain.

ADOPTÉE

8.2.2 Collectes 2024 des encombrants – Demande d'estimation (résolution)

Considérant que les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown se sont regroupées par une entente intermunicipale pour le Service de collecte de la route 257;

Considérant que les cinq municipalités ont pris la décision qu'une seule collecte des encombrants (gros rebuts) serait effectuée au cours de l'année 2024, soit au printemps;

2024-01-019

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande d'estimation pour la collecte des encombrants pour les Municipalités de de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown soit faite auprès de l'entreprise

8.3 Journées d'écocentre mobile 2024 – Réservation de dates (résolution)

2024-01-020

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François la possibilité d'avoir deux journées d'écocentre mobile au cours de l'année 2024, soit la première journée au printemps entre le 18 mai et le 2 juin et la seconde à l'automne entre le 12 octobre et le 20 octobre.

Les informations seront diffusées dans les divers moyens de communication de la ville dans le but d'aviser les citoyens.

ADOPTÉE

8.4 Compost accessible (résolution)

Considérant que la MRC a avisé la ville de la possibilité d'obtenir une quantité de compost auquel la ville a droit, soit 3 tonnes;

Considérant que le conseil municipal est intéressé à prendre possession de ce compost pour l'entretien des nombreuses plates-bandes dans les lieux municipaux et la réparation des pelouses lors des travaux d'excavation qui peuvent survenir;

Considérant que la ville est responsable de fournir le transport du compost;

2024-01-021

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit adressée à la Municipalité du Canton de Hampden la possibilité qu'elle fasse le transport regroupé du compost pour Scotstown tout en faisant le transport pour elle-même et la Municipalité de La Patrie si celle-ci accepte. Les frais de transport pourraient être divisés entre les trois municipalités.

ADOPTÉE

9. **Aménagement, urbanisme et développement**

9.2 **Modification des règlements d'urbanisme – Mandat pour modification des usages de la zone M-3 (résolution)**

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite modifier les règlements d'urbanisme dans le but de permettre des usages dans les zones semi-rurales selon certaines conditions;

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de la firme d'urbanisme professionnel Urbatek relatif à la modification des règlements d'urbanisme pour la modification des règlements;

En conséquence,

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

2024-01-022

De confier le mandat de services professionnels d'urbanisme à la firme Urbatek pour mener à terme la modification des règlements d'urbanisme visant à permettre des usages dans certaines zones pour un mandat forfaitaire selon le tarif horaire de 86 \$ de l'heure pour l'année 2024;

Que la modification des règlements est ajoutée au mandat accepté au mois de décembre 2023 à la firme Urbatek pour les projets intégrés pour quelques heures supplémentaires.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents requis.

ADOPTÉE

10. **Loisir et culture**

10.1 **Remise des sommes prévues aux prévisions budgétaires 2024 aux organismes à but non lucratif**

10.1.1 **L'Événement (résolution)**

2024-01-023

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme L'événement, journal communautaire de la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden pour l'année 2024 au montant de 1 300 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2024.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

10.1.2 **Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)**

2024-01-024

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Les Loisirs Scotstown-Hampden » pour l'année 2024 au montant de 4 800 \$.

Le paiement de 4 800 \$ sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

- 2024-01-025** **10.1.3 Société Développement Scotstown-Hampden (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme la « Société de développement Scotstown-Hampden » pour l'année 2024 dans la continuité de leurs activités au montant de 4 000 \$ provenant du fond général.
- Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.
- ADOPTÉE**
- 2024-01-026** **10.1.4 Cœur Villageois (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Cœur villageois de Scotstown » pour l'année 2024 au montant de 2 500 \$ provenant du fond général.
- Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.
- ADOPTÉE**
- 2024-01-027** **10.1.5 Camp de Scotstown-Hampden (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Camp de Scotstown-Hampden » pour l'année 2024 au montant de 1 000 \$ provenant du fond général.
- Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.
- ADOPTÉE**
- 2024-01-028** **10.1.6 Bibliothèque municipale (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à la Bibliothèque municipale de Scotstown pour l'année 2024 au montant de 400 \$ en plus de payer la contribution au Réseau Biblio.
- Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.
- ADOPTÉE**
- 10.2 Entretien de la piste de ski de fond – Annulation du premier appel d'offres (résolution)**
Considérant l'adoption de la résolution 2023-10-531 adoptée lors de la séance du conseil le 3 octobre 2023 concernant une demande d'offre de services pour le contrat d'aménagement et d'entretien d'une piste de ski

de fond et raquette sur la piste cyclable du Marécage des Scots à partir du Parc Walter-MacKenzie;

2024-01-029

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la demande initiale faite à la suite de l'adoption de la résolution 2023-10-531 est annulée pour définir plus spécifiquement les exigences pour les travaux d'entretien.

ADOPTÉE

10.2.1 Modification des exigences pour l'entretien de la piste de ski de fond et nouvelle demande d'appel d'offres avec pointage transmise aux personnes concernées (résolution)

2024-01-030

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande des offres de services pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et raquette sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots à partir du Parc Walter-MacKenzie.

Que le projet de demandes d'offres soit préparé avec des exigences plus spécifiques par la directrice générale, Madame Monique Polard, et qu'il soit remis à Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, pour approbation.

Qu'une fois le document approuvé par Monsieur Désilets, il sera acheminé aux deux soumissionnaires des offres reçues lors de la demande initiale.

Les offres reçues seront analysées et le pointage suivant sera appliqué, soit :

- . 40 % pour le prix offert;
- . 60 % pour les équipements;

Les offres devront être remises par écrit et/ou par courriel au bureau municipal au plus tard le 19 janvier 2024 à 11 h 30.

ADOPTÉE

10.3 Projet : shed – rencontre avec Madame Pomerleau du CLD du HSF (résolution)

2024-01-031

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal souhaite discuter avec Madame Julie Pomerleau, Agente de développement culturel au CLD du Haut-Saint-François pour le projet de shed.

Qu'une invitation soit transmise à Madame Pomerleau pour l'inviter lors du prochain atelier le 30 janvier 2024.

ADOPTÉE

10.4 CSLE – Aide financière approuvée et achat de ski de fond (résolution)

Considérant que la demande d'aide financière présentée par la Ville de Scotstown au Conseil Sport Loisirs de L'Estrie dans le cadre du Programme « En Estrie ça bouge » a été approuvée au montant de

quatre mille dollars (4 000 \$) pour l'achat de ski de fond pour des jeunes;

2024-01-032

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'achat de skis de fond et bâtons dans le cadre de l'aide financière.

Ce dossier sera effectué en collaboration avec l'école primaire Saint-Paul de Scotstown.

ADOPTÉE

10.5 Activités pour souligner la Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril 2024 (résolution)

2024-01-033

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudiera de mettre en place et l'organisation d'une activité pour souligner la Semaine de l'action bénévole du 14 au 20 avril 2024 pour remercier les bénévoles œuvrant dans la Ville de Scotstown et dans les organismes et leur importance dans le développement de la municipalité.

ADOPTÉE

11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

2024-01-034

11.1 Comité de la route 257 – Nomination d'un substitut

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, soit nommé représentant de la Ville de Scotstown au comité de la route 257 comprenant les Municipalités de Hampden, La Patrie, Lingwick et Weedon ainsi que la Ville de Scotstown.

Que Monsieur Martin Valcourt, conseiller, soit et est nommé substitut pour la Ville de Scotstown.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

11.2 Aucun sujet

11.3 Aucun sujet

11. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2024-01-035

12. Levée de la séance (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale